

CASTELLANE

Avocats

14 rue des Sablons - 75116 Paris - France

Tél : (33) 01 45 20 69 60 Fax : (33) 01 45 20 69 80

Palais : A 91

castellane.avocats@wanadoo.fr - <http://www.castellane-avocats.com>

**Discours de Maître Béatrice Castellane,
Avocate au Barreau de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre,
représentant le Barreau de Paris et Madame le Bâtonnier
Christiane FERAL-SCHUHL, à l'occasion de la Rentrée Solennelle du
Barreau du Niger, commémorant son 25^{ème} anniversaire.
Le 15 novembre 2013 à Niamey.**

Tout d'abord, Madame le Bâtonnier Aïssatou ZADA, je tiens à vous remercier tout particulièrement pour cette aimable invitation à participer aux manifestations à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du Barreau du Niger et je suis très heureuse, en ma qualité d'Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, de représenter ici le Barreau de Paris et notre Bâtonnière (ou notre Bâtonnier, on peut dire les deux !) Madame Christiane FERAL-SCHUHL, qui m'a chargé de vous transmettre ses plus chaleureuses amitiés.



Vous m'avez appris que je représentais également ici les Barreaux européens et puisque vous m'en donnez la légitimité, par votre pouvoir souverain, je suis heureuse également de parler en leurs noms.

Monsieur le Premier Ministre, représentant Son Excellence le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature,
Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Mes chers Confrères,
Chers invités,

Madame le Bâtonnier, il m'est extrêmement agréable de saisir l'opportunité que vous m'offrez en pareille occasion d'exprimer ma profonde gratitude et mes plus chaleureuses félicitations pour le 25^{ème} anniversaire du Barreau du Niger.

Je suis d'autant plus fière de porter la parole que vous êtes, Madame, la 1^{ère} femme Bâtonnier du Niger. A Paris, nous en sommes à la 2^{ème} en plus de 200 ans d'existence. Il n'est guère surprenant que vous ayez pu, avec une expertise et une maestria qui vous caractérisent, réussir de si belle manière ces manifestations qui marquent l'âge de la maturité de cette institution que vous dirigez avec l'envergure qui vous est propre.

Notre profession, qui est au cœur de l'Etat de droit, est aussi au cœur du développement économique par l'accompagnement que nous offrons pour la sécurisation des affaires.

Parlons maintenant de la mondialisation, qui engage tous les acteurs économiques du monde dans un processus d'échange qui impose une réglementation de plus en plus unifiée, mais qui reste toujours à parfaire.

Ma présence devant vous en est bien l'expression qui, au-delà du principe, nous invite quotidiennement à plus de solidarité dans la formation pour un traitement efficace de nos dossiers.

L'échange entre les barreaux est sûrement le meilleur moyen pour y parvenir. C'est la confrontation des points de vue nés de nos expériences qui constitue le vivier de nos progrès.

Et plus la confrontation est intercontinentale, plus elle s'enrichit de nos préoccupations communes.

Pour une meilleure harmonisation des affaires, chaque continent a pris des initiatives, portées par des avocats à travers le monde comme pour démontrer, par leur savoir faire, qu'il ne saurait y avoir de restrictions à la liberté des opérateurs économiques, tous à l'assaut du monde, tous créateurs de richesses.

Les domaines économiques sont multiples et variés, le travail des avocats bien diversifié.

Si les modes alternatifs de règlement des différends ont autant de succès, c'est bien parce qu'ils répondent à la question de l'impunité dans les affaires. Avec le mérite de bénéficier de la meilleure collaboration des parties.

Il n'existe pas de justice publique internationale pour les affaires commerciales ou d'investissements. Alors pour répondre à la demande, des services de justice privée ont été créés, inventés par les français en 1920 avec la création de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale dont le siège mondial, encore aujourd'hui, se trouve à Paris.

Cette justice internationale vous la connaissez, Madame le Bâtonnier, et vous m'aviez demandé de venir parler hier, pendant votre journée de conférences, de l'arbitrage et en particulier de l'arbitrage OHADA.

Malheureusement, après m'être déchargée de mes obligations de mercredi pour venir un jour plus tôt, le mercredi j'ai appris qu'il n'y avait pas d'avion entre Paris et Niamey. Je me rattrape donc un peu aujourd'hui pour vous dire que j'ai activement participé aux 20 ans de l'OHADA à Yaoundé au Cameroun le 31 octobre 2013 où il a été question de l'arbitrage OHADA en particulier.

Nos travaux ont mis en exergue la nécessité d'une amélioration des services d'arbitrage de la part de l'OHADA, c'est-à-dire de la part de la CCJA, et ce en raison du nombre grandissant des opérateurs économiques africains, porteurs de marchés de plus en plus importants et qui aspirent à un service de meilleure qualité.

Ils sont en droit de pouvoir nommer des arbitres africains compétents, et d'élargir leur choix.

Ils sont en droit de pouvoir confier la défense de leurs intérêts à des avocats spécialisés, et d'élargir leur choix.

Mon expérience de l'arbitrage, et en particulier de l'arbitrage OHADA, me permet de dire que l'institution est encore jeune et que les critiques dont elle fait l'objet me semblent constructives.

Madame le Bâtonnier, vous avez choisi pour thème de vos 25 ans la lutte contre l'impunité.

– 25 ans –

– Quel bel âge –

Mais la lutte contre l'impunité cela marque la fin de la jeunesse.

Et puis d'autre part la lutte contre l'impunité, c'est aussi l'étude des immunités.

Mais alors il s'agit d'un autre débat...

Celui de la sagesse.

Merci à tous pour votre attention et un merci tout particulier à tous mes confrères du Barreau du Niger pour la qualité de leur accueil.

Discours prononcé en présence de nombreuses personnalités et notamment son Excellence Brigi RAFINI, 1^{ère} Ministre du Niger représentant le Président de la République, le Garde des Sceaux et Ministre de la Justice Monsieur Marou AMADOU, ainsi que Monsieur Christophe BOUCHARD, Ambassadeur de France au Niger.

**Speech presented by Maître Béatrice Castellane,
Avocat at the Paris Bar, Former Member of the Council of the Bar,
representing the Paris Bar and the President of the Bar,
Madame Christiane FERAL-SCHUHL,
during the Celebration of the Niger Bar,
commemorating its 25th anniversary
November 15th, 2013 in Niamey, NIGER**

First of all, Madame President Aïssatou ZADA, I would like to thank you in particular for your kind invitation to participate in the events marking the 25th anniversary of the Niger Bar, and I'm delighted, as a Former Member of the Council of the Bar, to represent the Paris Bar and our own President, Madame Christiane FERAL-SCHUHL, who has trusted me to express her warmest regards to you.



I was informed that I also represent here the European Bars and, because by your sovereign power you have given me this honor, I am happy to speak in their names as well.

Mr Prime Minister, representing His Excellency the President of the Republic, Head of State,
President of the Superior Council of the Magistrate,
Mr Lord Chancellor, Minister of Justice,
Ladies and Gentlemen of the government,
Ladies and Gentlemen the Deputies,
Ladies and Gentlemen the High Judges,
Ladies and Gentlemen the members of the diplomacy,
Ladies and Gentlemen the Presidents of the Bars,
My dear Colleagues,
Dear guests,

Madame President, it is an honor for me to take this opportunity that you have given me to express both my profound gratitude and my warmest congratulations for the 25th anniversary of the Niger Bar.

I am even more proud to acknowledge that you are, Madame, the first female Bar President of Niger. In Paris, we are under our second female President in over 200 years of existence. It is not surprising, given your signature expertise and mastery, that the events planned to mark the age of maturity of this institution were carried out in such a smooth and enviable manner.

Our profession, which is at the heart of the practice of law, is also at the heart of economic development through the support that we offer in the mission to secure business.

Let us turn now to globalization, which engages all the economic actors of the world in a process of exchange that imposes a set of rules that is becoming more and more unified, but which remains a work in progress.

My presence before you is a true expression that, beyond the principle, invites us daily to a greater solidarity in professional formation for an effective treatment of our cases.

The exchange among the Bars is surely the best way to attain this goal. It is the confrontation of points of view born from our experiences which constitutes the incubator of our progress.

The more intercontinental the conversation becomes, the more the conversation enriches our common concerns.

For a greater harmony in business, each continent has taken initiatives brought by lawyers around the world to demonstrate, by their expertise, that there can not be restrictions on the freedom of economic operators,

All to conquer the world,

All to create wealth.

The economic domains are multiple and varied, the work of lawyers is certainly diverse.

If alternative dispute resolution is successful, it is of course because it responds to the question of the impunity in business. With the advantage of benefitting from better collaboration between parties.

International public justice does not exist for commercial affairs or investments. So to respond to the demand, private legal services have been created, invented by the French in 1920 with the creation of the International Court of Arbitration of the International Chamber of Commerce, the headquarters of which are still situated in Paris.

You are familiar with this international justice, Madame President, and you asked me to come and speak yesterday, during your conference, about arbitration and, in particular, to speak about OHADA arbitration.

Unfortunately, after having freed my Wednesday schedule to come a day early, I learned that there are no flights between Paris and Niamey on Wednesdays. Therefore I'm catching up a little bit today, and wanted to tell you that I have actively participated in the 20th anniversary of the OHADA treaty in Yaoundé in Cameroon on October 31st 2013, where the discussion was based on OHADA in particular.

The conversations over the past few days have drawn attention to the necessity of improvement in arbitration services on behalf of OHADA, that is to say on behalf of the CCJA, and this is because of the growing number of African economic operators, bringing increasingly important markets that aspire to a better quality service.

They are entitled to be able to nominate competent African arbitrators, and to increase their options.

They are entitled to be able to trust the defense of their interests to specialized lawyers, and to increase their options.

My experience in arbitration, and particularly in OHADA arbitration, allows me to say that the institution is still young and that any criticisms about it seem only constructive.

Madame President, you have chosen for the theme of your 25th anniversary the battle against impunity :

– 25 years –

– the prime of your institution! –

But the battle against impunity marks the end of youth.

And moreover, the battle against impunity is also the study of immunity.

But this leads to another debate...

A debate about wisdom.

Thank you all for your attention, and a thank you in particular to my colleagues of the Bar of Niger for their very warm welcome.

Speech delivered in the presence of several notable individuals, among them His Excellence Brigi RAFINI, Prime Minister of Niger representing the President of the Republic, the Lord Chancellor and Minister of Justice Mr Marou AMADOU, as well as Mr Cristophe BOUCHARD, the French Ambassador to Niger.